

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
532^{ÈME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
10 AOÛT 2015

PSC/PR/BR.(DXXXII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 532^{ème} réunion tenue le 10 août 2015, a eu un échange de vues sur le rapport du Panel indépendant de haut niveau sur les opérations de paix des Nations unies, intitulé «Unir nos forces pour la paix, l'action, la politique, le partenariat et les peuples».

Le Conseil a rappelé la Position africaine commune sur la revue des opérations de paix des Nations unies, tel qu'adoptée lors de sa 502^{ème} réunion tenue le 30 avril 2015 [PSC/PR/2(DII)].

Le Conseil a reconnu que le rapport du Panel articule une approche globale des aspects stratégiques et opérationnels des opérations de paix. À cet égard, le Conseil s'est félicité des quatre inflexions stratégiques identifiées dans le rapport comme étant indispensables pour permettre à la communauté internationale d'adapter son action à la nature changeante des conflits, à savoir: la nécessité d'une approche politique; la nécessité de concevoir les opérations de paix dans un cadre englobant un continuum d'options allant du déploiement d'envoyés spéciaux à celui d'opérations de maintien de la paix; la nécessité de bâtir des partenariats avec les organisations régionales, afin d'exploiter pleinement les avantages comparatifs respectifs de chaque organisation; et la nécessité d'adopter une approche fondée sur les réalités du terrain et centrée sur les populations.

Le Conseil a également exprimé son appui à l'appel contenu dans le rapport pour que plus d'efforts et de ressources soient mobilisés en appui aux activités de prévention des conflits et de médiation, une approche en adéquation avec la position exprimée par le Conseil.

Le Conseil a exprimé sa gratitude au Panel pour avoir pris en considération nombre des vues exprimées dans la Position africaine commune, telle que transmise aux Nations unies pour examen par le Panel dans l'élaboration de son rapport. Le Conseil a, en particulier, mis en relief les questions suivantes:

- les principes fondamentaux des opérations de paix, à savoir le consentement, l'impartialité et l'emploi limité de la force, demeurent pertinents, mais doivent être interprétés avec flexibilité au regard des nouveaux défis qui se posent;
- une importance primordiale doit être accordée à la prévention des conflits, d'où le primat du politique;
- le partenariat avec les organisations régionales est essentiel pour l'avenir, pour faire face aux contraintes auxquelles les Nations unies sont confrontées, et la base légale du partenariat réside dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations unies;
- le partenariat stratégique avec l'UA est considéré comme un modèle pour les relations entre les Nations unies et les organisations régionales, en général; et

- face à la lenteur qu'elles accusent dans le déploiement de forces sur le terrain, les Nations unies devraient prendre en considération les capacités que l'UA est en train de développer, telle la Force africaine en attente (FAA), pour accélérer le déploiement des opérations de paix.

Le Conseil a exprimé son appui aux principes qui doivent sous-tendre ce partenariat, à savoir la prise de décision sur une base consultative; la division du travail fondée sur les avantages comparatifs respectifs; l'analyse, la planification, l'évaluation et le suivi conjoints; une réponse intégrée couvrant l'ensemble du cycle des conflits, y compris la prévention; la transparence, la responsabilité et le respect des normes internationales, conformément aux principes contenus dans la Position africaine commune et dans d'autres documents sur le partenariat entre les Nations unies et l'UA.

Le Conseil a exprimé sa gratitude au Panel pour avoir repris à son compte les recommandations du Rapport UA–Nations unies sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'UA (le "Rapport Prodi") relatives au financement des opérations de soutien à la paix conduites par l'UA avec le consentement du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Conseil a reconnu que la recommandation faite par le Panel pour l'utilisation, au cas par cas, des contributions au budget des Nations unies mises à recouvrement, y compris pour couvrir les coûts liés au déploiement de personnels en uniforme, constitue une mesure importante, et a exhorté les instances compétentes des Nations unies à entériner cette recommandation. À cet égard, le Conseil a demandé aux États membres de l'UA, à travers le Groupe africain à New York, d'assurer le suivi effectif de cette recommandation au niveau de tous les organes et comités compétents des Nations unies.

Le Conseil attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur le suivi des importantes recommandations faites par le Panel. À cet égard, le Conseil a demandé à la Commission de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat des Nations unies, y compris, comme articulé dans la lettre adressée, le 2 janvier 2015, par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité sur les enseignements tirés des transitions des opérations de paix de l'UA en République centrafricaine et au Mali vers des opérations de maintien de la paix des Nations unies: (i) la conduite d'un exercice sur les enseignements tirés, afin de revoir et d'évaluer les divers mécanismes existants pour renforcer la prévisibilité, la pérennité et la flexibilité du financement des opérations de paix de l'UA autorisées par le Conseil de sécurité; (ii) l'identification conjointe de critères spécifiques au contexte qui pourraient être utilisés pour déterminer les conditions dans lesquelles une transition doit avoir lieu, compte tenu des besoins dans le pays concerné et de la situation sur le terrain; et (iii) le développement d'un 'boîte à outils' novatrice et flexible sur la transition fondée sur une vision commune, que l'UA et les Nations unies emploieraient en tant que de besoin pour orienter les futurs processus de transition.